



À qui s'adresse-t-il ?

À PARTIR DE JANVIER 2018 SERONT OBLIGÉS DE PARTICIPER AU PARCOURS TOUS LES MIGRANTS QUI:

- qui s'inscrivent à partir de Janvier 2018 dans une commune de la Communauté germanophone et
- qui ont un titre de séjour d'au moins 3 mois et
- qui sont majeurs

EXCEPTIONS SONT:

- les personnes qui possèdent la nationalité d'un état membre de l'UE, d'un pays membre de l'espace économique européen ou de la Suisse, ainsi que les membres de leur famille
- étudiants et élèves inscrits
- les personnes avec un diplôme d'études secondaires belge
- les personnes dans l'age de retraite (≥ 65 ans)
- les personnes avec un permis de travail B
- les personnes, que ne peuvent pas suivre le parcours d'une manière permanente à cause d'une maladie ou d'un handicap (avec attestation)
- les diplomates, sportifs professionnels, ou le personnel d'une organisation internationale
- les personnes qui habitent en Belgique depuis plus que 3 ans
- les personnes ayant un certificat de participation d'un autre parcours d'intégration dans une entité fédérée reconnue par la communauté germanophone

LE PARCOURS D'INTÉGRATION S'ADRESSE:

- à toutes les personnes majeures, qui viennent de l'étranger et qui habitent dans une commune de la Communauté germanophone
- aux demandeurs d'asile: 4 mois après la demande

design + print : www.pavonet.be



PARCOURS D'INTÉGRATION

Contact



CENTRE D'INFORMATION POUR L'INTÉGRATION ET LA MIGRATION

Info-Intégration
Hillstraße 7 · 4700 Eupen
Tél. : 087 76 59 71 · GSM : 0493 40 06 77
E-mail : info-integration@roteskreuz.be



Pris en charge par :



Éditeur responsable : Pierre Hublet, rue de Stalle 96, B-1180 Bruxelles - Situation janvier 2018

OBJECTIFS

- Pouvoir se faire comprendre au quotidien
- Connaître et comprendre les droits, les devoirs et les valeurs de la société belge
- Accéder à la recherche d'emploi et à la formation
- Participer à la vie sociale dans la Communauté germanophone



1



BILAN SOCIAL

Lors d'un entretien avec Info-Intégration, des questions sont posées sur les compétences, la situation familiale et les objectifs du participant (bilan social).

Les étapes du parcours d'intégration sont fixées avec le travailleur d'Info-Intégration.

Un **accord** est signé au terme de l'entretien.

2



COURS DE LANGUE

On procède d'abord à un **test de langue**. Ensuite, on sélectionne le cours de langue le plus adapté.

L'objectif du cours de langue est que les participants puissent atteindre les connaissances de base de la langue et ainsi communiquer dans la vie quotidienne. *(Niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues)*

3



COURS D'INTÉGRATION

Le cours dure environ 60 heures.

Le cours transmet les valeurs de notre société ainsi que les droits et devoirs des citoyens.

4

INFORMATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

Info-Intégration donne, selon les capacités et intérêts du migrant, des premières informations concernant une formation ou un travail.

Info-Intégration aide également à rechercher des clubs sportifs, des loisirs ou des activités bénévoles.

LE PARCOURS D'INTÉGRATION EST-IL OBLIGATOIRE ?

Pour certains il est obligatoire, d'autres pourront y participer volontairement.

Les personnes qui ont signé l'accord mais qui ne s'y présentent pas de manière régulière sont passibles d'amandes.

ATTESTATION (DIPLÔME)

Lorsque le participant arrive au terme du parcours d'intégration, il reçoit une attestation.

IMPORTANT : il doit être présent au moins à 80 % des cours de langue et d'intégration.

